

Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 juin 2016

Tous les conseillers présents sauf Christian Vaissière qui a donné son pouvoir.

- **Bar-point multiservices à créer suite à la mise en vente depuis quatre ans du bâtiment Bergouhnon**

- Choix du maître d'oeuvre : 3 entreprises contactées, l'agence d'architecture Concept de M. Bessières Stéphane à Saint Chély d'Apcher étant l'offre économiquement la plus avantageuse. Elle est également connue du Conseil Municipal pour avoir déjà réalisé la Mairie et l'ancienne école publique de Javols.
- Le projet serait réalisé sous réserve de subventions suffisantes (70-80 %).
- Le Maire propose de contacter la C.C.I. pour l'accompagnement du projet (étude de marché, recherche de gérant, conseil juridique)

Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer l'étude.

- **Assainissement de La Bessière**

Le Maire propose les deux avenants pour des travaux déjà évoqués et réalisés pour un coût : 18 000 € :

- Lot Delmas : divers murs et drainages non prévus au D.C.E. et branchement vers maison de M. Vigne : 1 800 €.
- Lot S.L.E. : Travaux supplémentaires : drainage sous talus au deuxième bassin, prolongement de la canalisation AEP jusqu'au deuxième bassin, couvercles isolants.

Le Conseil Municipal valide les avenants ainsi que le branchement habitation de M. Vigne.

La fin des travaux était prévue pour avril 2016. Le Maire propose de ne pas appliquer les pénalités de retard compte tenu du bon déroulement du chantier et des quelques demandes de travaux supplémentaires. La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Cimetière**

Le conseil municipal a effectué un réexamen du règlement intérieur des cimetières et a validé un avenant.

- **Columbarium**

Le CCAS a décidé de financer sur son budget d'investissement la création d'un columbarium qui sera réalisé (après consultation de trois entreprises) par l'entreprise Batifol du Buisson, qui propose un projet d'aménagement plus complet.

- Le Conseil Municipal fixe la répartition de la vente des concessions comme suit : 2/3 commune, 1/3 CCAS.
- Il fixe le prix à 600 € pour une durée de concession de 50 ans, comme pour les tombes du cimetière neuf.
- **Section de Tiracols**

La régularisation d'emprise de 190 m² par M. Tichit Jean-Claude au prix estimé par la SAFER de 8 € le m² nécessite de convoquer les électeurs de la section. La liste des treize électeurs est validée, la date de la consultation fixée au lundi 11 juillet de 17h à 19h.

En contrepartie, M. Tichit cède à la commune 48 m² en bordure de la voie publique validés par le géomètre au prix de 8 € le m².

- **Village de Javols**

Demande de régularisation par la M.F.R.E.O. du sol où est construit un garage devant l'ancienne Vicairie construit sur le domaine public de la commune. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'entériner le déclassement de ce terrain dans le domaine privé de la commune pour permettre sa cession dans la mesure où cela ne porte pas préjudice à la desserte locale.

- **Poste de relevage de Javols**

Devis du S.D.E.E. pour changement de pompes : 3 500 €. Le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette proposition.

- **P.D.E.S.I. (Plan départemental des Espaces sites et Itinéraires)**

Le Conseil Municipal décide de demander le classement du parcours archéologique autour de Javols au plan départemental sous réserve de la création de la passerelle sécurisée sur le Triboulin prévue dans le programme d'aménagement du site.

- **Sectionaux**

Une réunion de travail a eu lieu avec M. Boulet de la S.A.F.E.R.

Conclusions :

- Nécessité de régulariser les parcelles non agricoles
- Régulariser par avenant une parcelle agricole au Cros avec Mme Pougnet.
- Une réunion d'information ouverte à toute la population est prévue, avec l'intervention de la S.A.F.E.R., le 8 juillet à 18h dans la salle de la Mairie.

- **Questions diverses**

- Non potabilité de l'eau sur la partie ouest de la commune desservie par la station de Lasbros ; arrêté affiché dans chaque village concerné.
- Station eaux usées du Cros :
 - Penser à créer 2 ou 3 marches pour accéder à la cuve de bâchées.
 - Problème d'évacuation de l'excès d'eau à la sortie des drainages et des eaux de la station. Voir avec SATESE, environ 25 mètres de canalisation à réaliser.
- Périmètre de la nouvelle communauté de communes : arrêté du Préfet pour la fusion des ex-communautés d'Aumont-Aubrac, Fournels, Nasbinals et commune des Monts Verts.
- Commune nouvelle : toujours en attente de la décision du Conseil Municipal de Saint Sauveur de Peyre.

À minuit, le Maire remercie les membres et lève la séance.